

**Conseil économique et social**Distr. générale
2 septembre 2015Français
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Comité du commerce et de l'investissement

Quatrième session

Bangkok, 4-6 novembre 2015

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre de la résolution 70/5 de la Commission relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable: coopération régionale, recherche et analyse, et initiatives de renforcement des capacités en réponse aux demandes formulées dans la résolution**Aperçu des activités et initiatives du secrétariat en faveur de la coopération régionale, de la recherche et de l'analyse, et du renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, y compris certaines questions portées à l'attention du Comité****Note du secrétariat***Résumé*

Dans sa résolution 70/5, la Commission a adressé à la Secrétaire exécutive diverses demandes concernant l'exécution et le renforcement des activités du secrétariat menées au titre du sous-programme sur le commerce et l'investissement. Le présent document présente au Comité pour examen les activités du secrétariat au titre du sous-programme sur la recherche et l'analyse, le renforcement des capacités et la coopération régionale dans les domaines des politiques et analyses commerciales, de la facilitation du commerce et de l'investissement et du développement des entreprises, pour la période allant de novembre 2013 à novembre 2015. Il n'aborde pas les activités menées par les institutions régionales, qui font l'objet d'une note distincte. Il ne traite pas non plus des activités et des mécanismes mis en place par le secrétariat pour favoriser la coopération avec les entreprises, qui sont également examinés dans une note distincte.

* E/ESCAP/CTI(4)/L.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Politique et analyse en matière de commerce et d'investissement	3
A. Vue d'ensemble.....	3
B. Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique	5
C. Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce.	6
D. Base de données des accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique et autres outils d'analyse	7
E. Accord commercial Asie-Pacifique	8
III. Facilitation du commerce	9
A. Base de données sur les coûts du commerce et autres outils analytiques pour la facilitation du commerce	9
B. Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie et dans le Pacifique.....	10
C. Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce.....	11
D. Mécanisme de coopération des organisations régionales pour la facilitation du commerce.....	12
IV. Investissement et développement des entreprises.....	12
A. Recherche et analyse	12
B. Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.....	14
V. Enseignements tirés	15
VI. Questions à examiner par le Comité.....	16

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/5 relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable, la Commission a demandé au secrétariat de poursuivre ou de renforcer un certain nombre d'activités et de mécanismes relevant du sous-programme sur le commerce et l'investissement dans trois grands domaines: recherche et analyse; renforcement des capacités et assistance technique; et coopération régionale. Après une brève vue d'ensemble, le présent document donne un aperçu des activités et des mécanismes mis en place au titre du sous-programme dans ces trois domaines, regroupés par domaines thématiques (à savoir, politiques

et analyses commerciales; facilitation du commerce et investissement; et développement de l'entreprise, pour la période allant de novembre 2013 à novembre 2015).

II. Politique et analyse en matière de commerce et d'investissement

A. Vue d'ensemble

2. La promotion de la coopération régionale pour le développement est un des principaux mandats de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). À ce titre, le secrétariat aide les États membres et membres associés de la CESAP à formuler des politiques en matière de commerce et d'investissement susceptibles de favoriser le développement et l'intégration du commerce dans les stratégies de développement à long terme. Le secrétariat est ainsi amené à: a) réaliser des travaux analytiques et de recherche appliquée pour mieux comprendre le rôle du commerce et de l'investissement (y compris du développement des entreprises) dans le développement durable, ainsi que les moteurs et entraves dans ce domaine, et b) mener des activités de renforcement des capacités et conseiller les gouvernements en ce qui concerne l'orientation des politiques.

3. Le programme de recherche sur le commerce et l'investissement répond aux domaines de recherche prioritaires arrêtés dans le programme de travail, ainsi qu'aux demandes d'assistance technique émanant des États membres. L'accent y est mis principalement sur l'incidence des tendances mondiales et de la coopération et de l'intégration régionales sur les économies en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement du Pacifique. Ce programme de recherche porte sur des questions de commerce et d'investissement d'importance mondiale, telles que l'évolution du système commercial multilatéral et les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que sur des questions d'importance régionale, telles que l'élaboration et les effets des accords commerciaux régionaux sur les membres comme sur les non-membres. Les recherches et analyses concernent également les réformes des politiques nationales qui influent sur le commerce des biens et des services, l'investissement étranger direct (IED) et les migrations. Le programme applique un « leadership éclairé » en recensant les questions nouvelles ou négligées qui sont importantes pour les pays en développement, en particulier dans le contexte du développement durable ou du passage des pays les moins avancés à la catégorie des pays en développement.

4. Dans le cadre du programme de recherche, le secrétariat, avec le concours de partenaires – dont des organisations internationales et des centres de recherche – a contribué à l'élaboration de nouvelles publications, bases de données et outils de recherche permettant d'analyser les effets des politiques commerciales. Ces travaux ont constitué un apport important à l'ensemble des produits et outils de connaissance dont disposent les pays de la région.

5. Les travaux de recherche du secrétariat sont mis à la disposition des États membres, qui peuvent les étudier et les utiliser. Les observations qu'ils formulent à leur sujet aident le secrétariat à faire progresser de nouvelles

idées et renforcent la coopération entre les États membres et le secrétariat. Par exemple, dans le domaine du commerce, les questions susceptibles d'être jugées pertinentes par les États membres dans le contexte actuel de développement durable et de promotion de la coopération régionale sont notamment les suivantes¹:

a) Les incidences de l'évolution des caractéristiques du commerce intrarégional et interrégional pour certains pays ou régions;

b) Les réformes politiques prioritaires pour favoriser la participation aux chaînes de valeur ou la diversification économique dans certains pays ou dans une sous-région;

c) Les « instruments » (modalités) de nouvelle génération permettant d'exploiter les possibilités du commerce au service du développement – aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

6. Les connaissances générées dans le cadre du programme de recherche sont aussi intégrées aux activités de renforcement des capacités et aux activités consultatives du secrétariat. Ces activités sont fondées sur la demande et répondent aux besoins particuliers des membres. Par exemple, le programme de travail sur les politiques commerciales comprend la prestation de conseils d'experts, d'assistance technique et de services de renforcement des capacités pour les responsables politiques, les négociateurs et autres responsables au sein des États membres et couvre de nombreux sujets notamment: a) l'élaboration et la coordination des réformes des politiques commerciales, les négociations, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact (y compris en ce qui concerne les instruments de politique commerciale, tels que les droits de douane, les mesures non tarifaires, les subventions, les mesures compensatoires, les pratiques antidumping et les licences pour les importations et les exportations); b) les domaines liés à l'OMC, notamment l'agriculture, les marchandises industrielles, les services, les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle, les marchés publics, le règlement des différends, le traitement spécial et différencié, et les biens et services dans le domaine de l'environnement; c) les questions liées au traitement préférentiel réciproque ainsi que non réciproque pour les pays en développement; et d) les possibilités et le potentiel de renforcement du commerce intrarégional et de l'intégration sous-régionale et régionale à partir des mesures susceptibles d'accroître la compétitivité des économies de l'Asie et du Pacifique et leur participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

¹Les deux collections qui suivent témoignent de ces travaux: *Asia-Pacific Trade and Investment Report* (www.unescap.org/publications/asia-pacific-trade-investment-report) et *Trade Insights* (www.unescap.org/publications/trade-insights-series) où l'on trouvera des contributions plus concises et plus d'actualité – sans compter certaines monographies disponibles sur le site Web de la CESAP.

Quelques-uns des résultats des activités de renforcement des capacités dans le domaine du commerce sont énumérés ci-après^a:

- Nouveaux manuels et autres matériels de référence à l'usage des responsables gouvernementaux et des négociateurs;
- Mise au point de techniques et d'outils d'analyse des effets des réformes des politiques commerciales et des accords commerciaux réciproques négociés;
- Suivi et fourniture d'informations sur les tendances et faits nouveaux intervenus dans le domaine des accords commerciaux préférentiels au moyen de la base de données des accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique;
- Un programme de renforcement des capacités propre à la région, mis en œuvre conjointement avec l'OMC depuis 1999, a permis de former des centaines de responsables et négociateurs d'États membres de la CESAP et a été reconnu comme un modèle de partenariat entre organisations internationales;
- Assistance technique dans l'élaboration de réglementations commerciales conformes aux obligations bilatérales, régionales ou multilatérales;
- Renforcement des capacités et des laboratoires d'idées nationaux à travers la formation de chercheurs, de praticiens et de formateurs aux questions commerciales traditionnelles ou de nouvelle génération.

^a En 2014, sur les 19 manifestations organisées en vue du renforcement des capacités, 12 se sont inscrites dans le cadre du programme d'assistance technique sur le commerce. Elles ont attiré près de 600 participants de 16 pays de la région Asie-Pacifique et au-delà. Les sept autres manifestations, organisées par ARTNeT en collaboration avec des partenaires et des membres, ont réuni près de 200 participants de 24 pays. Entre janvier et juin 2015, huit manifestations en vue du renforcement des capacités ont été organisées, qui ont attiré plus de 300 participants.

B. Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique

7. Le rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Trade and Investment Report*) est une publication périodique établie par la Division du commerce et de l'investissement. Ce rapport comprend deux parties. La première présente des informations et des analyses indépendantes sur les tendances et les faits nouveaux intervenus dans les domaines suivants: a) commerce intrarégional et interrégional des biens et services; b) IED; c) mesures de facilitation du commerce; d) mesures de politique commerciale; et e) politiques et accords commerciaux préférentiels. Le rapport explique en quoi ces évolutions récentes peuvent influencer sur la capacité des pays à relever les défis du développement durable et inclusif. La deuxième partie du rapport, publiée uniquement les années où le Comité du commerce et de l'investissement se réunit, présente des analyses et des recommandations se rapportant à un thème particulier. L'édition 2015 du rapport a pour thème « la participation

de l'Asie et du Pacifique aux chaînes de valeur: le rôle des politiques commerciales et d'investissement ». Les conclusions et informations les plus saillantes du rapport sont résumées dans le document E/ESCAP/CTI(4)/1.

C. Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce

8. Une politique commerciale efficace peut contribuer à une croissance inclusive, équitable et responsable sur le plan environnemental. Or pour prendre de bonnes décisions, il faut disposer de travaux de recherche et d'analyse de grande qualité. Créé en 2004, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce (ARTNeT) est un réseau régional ouvert réunissant les principaux centres de recherche dans le domaine du commerce de la région de la CESAP. ARTNeT a pour objectif premier d'accroître le volume et la qualité des travaux de recherche relatifs au commerce dans la région.

9. Le nombre des travaux de fond du Réseau s'est accru au rythme de l'évolution des questions politiques. Au départ principalement centrées sur les questions liées à l'OMC, les activités de recherche d'ARTNeT se sont diversifiées, étant donné les besoins nouveaux de l'Asie et du Pacifique, pour étudier entre autres des questions telles que les réglementations au-delà des frontières, la croissance inclusive, les droits de propriété intellectuelle, le financement du commerce, le développement des petites et moyennes entreprises, la compétitivité, les réseaux de production et la croissance verte. La méthode du Réseau ARTNeT a consisté à relier ces différents domaines de recherche aux questions de réforme commerciale et économique pour multiplier les chemins inclusifs et durables de la croissance.

10. Les activités d'ARTNeT sont centrées sur trois piliers:

a) Réaliser des recherches locales fondées sur la demande dans la région;

b) Accroître les capacités de recherche de la région, en particulier celles des pays les moins avancés et de certains groupes de chercheurs, particulièrement les femmes, qui ont souvent moins facilement accès à une éducation formelle;

c) Diffuser les connaissances et les informations aux principales parties prenantes et faciliter le dialogue sur le partage des connaissances et des enseignements tirés, ainsi que développer la coopération, le savoir et les compétences parmi les membres et parties prenantes d'ARTNeT (y compris les gouvernements, la communauté internationale active dans le domaine du développement, les acteurs de la société civile, le secteur privé, la communauté des chercheurs et les médias).

11. ARTNeT continue de croître; à l'heure actuelle, il se compose de 61 institutions membres, de cinq partenaires principaux et de neuf partenaires associés. Ce réseau, qui représente aujourd'hui une communauté de plus de 1 500 chercheurs, a publié 14 ouvrages et rapports pertinents sur le plan des politiques et 153 documents de travail. Il a formé directement des centaines de chercheurs dans le cadre de ses ateliers de renforcement de capacités et, en mettant gratuitement à disposition sur son site Web ses supports de formation, il a contribué indirectement à enrichir les compétences et les connaissances de nombreux autres chercheurs.

12. En termes d'impact sur les politiques, ARTNeT a créé des liens étroits entre les spécialistes des politiques et les chercheurs et a suscité un débat public à travers ses publications, ses documents de travail et ses notes d'orientation. Les services qu'il offre sont désormais recherchés, ce qui lui a permis d'établir des relations avec d'autres réseaux et institutions. Par exemple, le rayonnement dont il a bénéficié au travers des organisations internationales, telles que l'OMC, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, ainsi que des réseaux de recherche mondiaux – tels que Global Trade Alert, le Réseau d'analyse du commerce mondial et le Réseau de recherche sur les politiques économiques et la pauvreté – ont créé des liens entre les chercheurs d'ARTNeT et les plus grandes plates-formes de recherche et de diffusion.

13. Au fur et à mesure de leur développement, les économies et les sociétés s'adaptent continuellement aux nouvelles problématiques et réalités. Le réseau ARTNeT doit lui aussi évoluer en fonction de l'environnement changeant des décideurs, des analystes, des chercheurs et autres acteurs. En conséquence, il devient une plate-forme collaborative qui assure une transition vers des domaines de recherche nouveaux et plus vastes qui dépassent le cadre du commerce et de l'investissement, pour traiter de compétitivité, de transfert de technologie, d'innovation, des inégalités et de la croissance inclusive, ainsi que de la durabilité environnementale.

D. Base de données des accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique et autres outils d'analyse

14. La base de données des accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique² est une base de données en ligne, gérée par le secrétariat de la CESAP, qui répertorie les accords commerciaux. Elle contient des informations sur les accords signés par les membres ou membres associés et fournit des informations descriptives détaillées sur les dispositions des accords commerciaux régionaux et accords commerciaux bilatéraux qui ont été signés, sont en vigueur ou sont en cours de négociation. Au mois de juillet 2015, les accords de ce type étaient au nombre de 231 (dont 155 étaient en vigueur), y compris ceux dont la ratification n'avait pas été notifiée à l'OMC, mais au sujet desquels on dispose d'informations officielles, et ceux en cours de négociation et ayant fait l'objet d'au moins un premier cycle de négociations formelles.

15. Le secrétariat gère également une base de données intitulée ARTNeT Interactive Gravity Modeling Database (base de données interactive d'ARTNeT fondée sur le modèle gravitationnel). Un modèle gravitationnel est un outil couramment utilisé par les économistes spécialisés dans le commerce pour analyser les politiques commerciales. En établissant une corrélation directe entre les flux commerciaux et la taille de l'économie et, inversement, entre les coûts du commerce et la distance entre deux pays, le

² Cette base de données est consultable sur le site Web d'ARTNeT (<http://artnet.unescap.org/databases.html#second>). En raison des efforts actuellement déployés en vue de renforcer les sites Web de l'Organisation des Nations Unies, la fonction de recherche – qui était propre à cette base de données – est temporairement désactivée pour le public.

modèle met en évidence des schémas récurrents dans le commerce international, qui peuvent aider les décideurs à étudier l'évolution des politiques commerciales. Dans le cadre de l'initiative sur la modélisation gravitationnelle, ARTnET a créé un ensemble de données de base sur le modèle gravitationnel rassemblant des données datant de 1994 à 2012 pour 70 pays, grâce auxquelles on peut réaliser des estimations du potentiel commercial. En complément des analyses sur la facilitation du commerce, ARTnET a également élaboré un autre ensemble de données³ à partir de données issues de modèles gravitationnels et d'indicateurs sur les obstacles « derrière les frontières ».

E. Accord commercial Asie-Pacifique

16. Il est de plus en plus communément admis que l'intégration régionale est essentielle à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Les accords commerciaux préférentiels sont devenus un élément fondamental du système commercial international et un instrument essentiel de l'intégration régionale dans toutes les régions du monde. Dans de nombreux pays en développement, l'intégration régionale est devenue un moyen décisif de promotion de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté. En effet, aucun pays à bas revenu n'est parvenu à prospérer et à réduire durablement la pauvreté sans une certaine intégration commerciale, aux niveaux mondial ou régional.

17. De nos jours, les accords commerciaux préférentiels modernes ouvrent la voie à un vaste programme de réforme global que les pays en développement peuvent s'approprier pleinement et exécuter dans un cadre de responsabilité mutuelle. L'accès préférentiel au marché n'est désormais plus le principal objectif, ces accords étant de plus en plus utilisés pour promouvoir la mobilité du travail, protéger la propriété intellectuelle, améliorer la gouvernance et favoriser la transparence et l'état de droit, ce qui, avec le temps, contribue à façonner des valeurs et des normes régionales communes pour un monde plus pacifique et prospère.

18. L'Accord commercial Asie-Pacifique est l'accord commercial préférentiel le plus ancien entre les pays en développement de la région et il est ouvert à tous les pays en développement de la région de la CESAP. Ses membres actuels sont le Bangladesh, la Chine, l'Inde, la République démocratique populaire lao, la République de Corée et Sri Lanka. L'adhésion de la Mongolie a été finalisée et elle va prochainement ratifier l'Accord.

19. Initialement, l'Accord de Bangkok, comme il s'appelait alors, était un accord commercial préférentiel classique portant uniquement sur les marchandises; en 2005, il a été baptisé Accord commercial Asie-Pacifique et il s'agit d'un accord commercial régional appelé à élargir son champ d'application à d'autres domaines de coopération. Dans ce cadre, les membres de l'Accord (appelé États participants) sont convenus de travailler

³ Malheureusement, bon nombre des fonctions qui rendaient cet outil interactif ont été désactivées pour cause de modification de la politique de gestion des sites Web à l'échelle du système des Nations Unies. Une solution permanente est à l'étude mais, dans l'intervalle, les chercheurs et autres utilisateurs peuvent avoir accès à la base de données s'ils en font la demande par courriel.

dans les domaines de la facilitation du commerce, du commerce des services et de l'investissement. Après quoi, trois accords-cadres ont été signés, qui ont tous été ratifiés par les États participants.

20. Le Conseil ministériel est la plus haute instance de décision de l'Accord et le Comité permanent de l'Accord en assure les services fonctionnels. Le secrétariat de la CESAP (plus précisément le Groupe APTA de la Division du commerce et de l'investissement) fait fonction de secrétariat de l'Accord.

21. L'Accord commercial Asie-Pacifique est le premier accord commercial préférentiel régional conclu entre des pays en développement de la région en vertu duquel ont été adoptées des procédures opératoires communes pour la certification et la vérification de l'origine des marchandises. Il applique un traitement spécial et différencié aux pays ayant des besoins particuliers, notamment au pays les moins avancés.

22. Dans sa résolution 70/5, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de continuer à promouvoir la coopération régionale en vue de parvenir à une meilleure intégration économique régionale par une intensification du commerce, des investissements et des flux technologiques intrarégionaux en faveur du développement durable, notamment par l'« augmentation du nombre des membres et [l'] approfondissement et [l'] élargissement des engagements pris dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique, tout en étudiant la possibilité de renforcer les liens entre cet Accord et les autres accords commerciaux régionaux ». À sa troisième session, qui s'est tenue à Bangkok du 20 au 22 novembre 2013, le Comité du commerce et de l'investissement a conclu que l'Accord commercial Asie-Pacifique constituait un mécanisme complémentaire pour l'intégration régionale, en particulier pour l'intégration des pays marginalisés dans l'économie régionale. Le Comité a demandé au secrétariat et aux États participants de mettre au point des outils pour évaluer l'impact économique et le degré d'application de l'Accord à l'issue du quatrième cycle de négociations.

23. Le quatrième cycle, qui se déroule actuellement, débouchera sur un accord relatif aux concessions tarifaires qui visera 10 000 articles, contre 4 290 articles lors du troisième cycle de négociations⁴. Ce quatrième cycle permettra d'élargir le champ d'application des préférences pour l'ensemble des lignes tarifaires de chacun des États participants et d'accroître l'ensemble des concessions tarifaires d'au moins 29 % pour la totalité du commerce intrarégional couvert par l'Accord. Le quatrième Conseil ministériel de l'Accord commercial Asie-Pacifique, prévu en 2015, devrait adopter formellement les résultats du cycle de négociations, puis les concessions entreront en vigueur.

III. Facilitation du commerce

A. Base de données sur les coûts du commerce et autres outils analytiques pour la facilitation du commerce

24. Le secrétariat de la CESAP a longtemps joué un rôle actif dans les travaux de recherche et d'analyse relatifs à la facilitation du commerce,

⁴ *The APTA Factsheet* (août 2014) est consultable sur le site Web d'APTA à l'adresse: www.unescap.org/apta.

notamment à l'aide d'ARTNeT et du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie et dans le Pacifique. La base de données bilatérale sur les coûts du commerce a été mise au point par la CESAP pour combler les lacunes constatées dans la mesure des coûts du commerce intrarégional et interrégional entre les pays membres⁵. Depuis 2013, elle a été élargie pour devenir une base de données mondiale gérée conjointement par le secrétariat et la Banque mondiale. Elle a été utilisée par un large éventail d'organisations pour évaluer les coûts du commerce et formuler des recommandations concernant les politiques à suivre, notamment dans le contexte de la négociation de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ainsi que lors du cinquième examen global de l'Initiative Aide pour le commerce, tenu récemment.

25. En septembre 2014, la CESAP et les autres commissions régionales ont organisé une enquête mondiale pour recueillir des données sur la facilitation du commerce et la mise en œuvre du commerce sans papier en vue de permettre aux pays et à leurs partenaires de développement de mieux comprendre et suivre les progrès dans ce domaine, de faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, et de recenser les bonnes pratiques et les besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique. L'enquête mondiale se fonde sur une enquête régionale annuelle qui a été menée par CESAP depuis 2012 et couvre non seulement la mise en œuvre de certaines mesures importantes de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, mais aussi la mise en œuvre de mesures destinées à favoriser le commerce sans papier ou par voie électronique plutôt qu'à partir de données et de documentation papier⁶. Réalisée en coopération avec les partenaires intéressés, l'enquête devrait être conduite de manière régulière.

26. Une autre base de données est en cours d'élaboration: la base de données sur l'analyse des processus commerciaux (Trade Process Analysis Database)⁷, qui fournit des informations précises sur les procédures commerciales, comme les délais et les coûts pour certains itinéraires et produits dans toute la région. Les États membres peuvent se servir des données à un microniveau figurant dans la base de données pour mettre au point de nouvelles procédures améliorées, notamment pour gérer plus efficacement les certificats sanitaires et phytosanitaires utilisés dans le commerce agricole.

B. Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie et dans le Pacifique

27. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNeXT) est une communauté d'experts issus de pays en développement et d'économies en transition qui travaillent sur la mise en place de systèmes de commerce électronique et sur la facilitation du commerce. Créé par la CESAP en 2009, ce réseau participe à des initiatives liées à la création de guichets uniques

⁵ Cette base de données est disponible sur le site Web d'ARTNeT: <http://artnet.unescap.org/databases.html#first>.

⁶ Les résultats de l'enquête pour 2015 sont disponibles à l'adresse: <http://unnex.unescap.org/UNTFsurvey2015.asp>.

⁷ La base de données est disponible sur le site web d'UNNeXT à l'adresse: http://unnex.unescap.org/tools/business_process.asp.

aux niveaux national, sous-régional et transcontinental, au commerce sans papier et à d'autres initiatives de facilitation du commerce, y compris la facilitation du transport en transit. Les activités du Réseau comprennent l'élaboration d'outils et de guides, le renforcement des capacités, le partage des connaissances, les services consultatifs régionaux, ainsi que des travaux de recherche et d'analyse.

28. Le Réseau continue à obtenir des résultats importants. Au total, 196 experts de la région Asie-Pacifique sont maintenant enregistrés dans la base de données d'experts et environ 700 responsables gouvernementaux et acteurs du secteur privé venant de pays membres en développement de la CESAP, en particulier de pays les moins avancés et de pays en développement sans littoral, ont bénéficié des activités de renforcement des capacités assurées par le réseau depuis janvier 2014. Au mois de mai 2015, près de 40 % des membres de la CESAP participaient activement à la mise au point de systèmes de guichet unique pour la facilitation du commerce et des représentants de plus de 20 pays membres avaient suivi la formation d'UNNEXt sur la mise en œuvre de guichets uniques, un programme intensif de deux semaines organisé conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes et le Service coréen des douanes.

29. Le Réseau appuie également les activités prescrites dans la résolution 68/3 de la CESAP intitulée « Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable » et dans la résolution 70/6 adoptée à titre de suivi en août 2014, étant donné qu'il offre un vivier de services d'experts facilement exploitables, dans lequel ont puisé les États membres et le secrétariat pour élaborer un accord intergouvernemental pertinent et inclusif pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier⁸.

C. Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce

30. Le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce est organisé depuis 2009 par la CESAP, en coopération avec la Banque asiatique de développement. Accueilli chaque année par un pays différent, il est devenu la principale plate-forme annuelle ouverte de la région. Il sert à la mise en commun des informations, des données d'expérience et des pratiques en matière de facilitation du commerce dans la région Asie-Pacifique, mais aussi à définir les domaines prioritaires de la coopération et de l'intégration régionales, ainsi qu'à enrichir les connaissances sur les outils et les services nouveaux susceptibles d'accroître l'efficacité des échanges transfrontaliers. Le Forum promeut également la coopération et la coordination régionale dans le domaine de l'aide pour le commerce.

31. Le Forum a enregistré d'importants succès. Plus de 500 participants venus de plus de 30 pays, y compris de pays les moins avancés et de pays en développement sans littoral, ont bénéficié des formations techniques et des sessions de renforcement des capacités tenues dans le cadre du Forum à Bangkok en 2014 et à Wuhan (Chine) en 2015. Au cours des dernières années, environ 90 % des participants en moyenne ont déclaré que leurs

⁸ L'avancement de la mise en œuvre de ces résolutions fait l'objet d'un examen distinct dans le document E/ESCAP/CTI(4)/8.

connaissances en matière de facilitation du commerce et de commerce sans papier s'étaient accrues à la suite de leur participation.

D. Mécanisme de coopération des organisations régionales pour la facilitation du commerce

32. Le Mécanisme de coopération des organisations régionales pour la facilitation du commerce a été créé après que le Comité du commerce et de l'investissement, à sa deuxième session, eut exprimé son soutien à la création d'un mécanisme de coordination à l'échelle régionale réunissant les représentants des principales organisations régionales actives dans le domaine de la facilitation du commerce⁹. Ce mécanisme a pour but général de faciliter l'échange d'informations, d'identifier les synergies et de renforcer la collaboration pour faciliter la bonne mise en œuvre des initiatives de facilitation du commerce. D'importantes organisations régionales et internationales y participent. Les quatrième et cinquième réunions annuelles se sont déroulées en marge du Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce et parallèlement à la réunion du Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports, afin de maximiser l'échange d'informations et la coordination entre les partenaires.

IV. Investissement et développement des entreprises

A. Recherche et analyse

33. Le secrétariat a mené des travaux de recherche et d'analyse dans les domaines de l'investissement et du développement des entreprises. Actuellement, un volet important de ce travail est l'élaboration d'une base de données interne sur l'IED, qui permettra d'obtenir un aperçu des tendances de l'IED et des récentes évolutions politiques et réglementaires intervenues dans les pays de la région. Cette base de données devrait permettre d'avoir accès rapidement à des données et à des statistiques qui seront utilisées par le secrétariat pour ses travaux analytiques et ses publications, telles que le rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Trade and Investment Report*), l'étude de la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (*Economic and Social Survey for Asia and the Pacific*) et l'annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique (*Statistical Yearbook for Asia and the Pacific*), ainsi que pour des publications externes. La base de données devrait être accessible depuis l'extérieur en temps opportun. Un manuel sur les politiques en matière d'IED reprenant le contenu d'une formation approfondie sur la promotion et la facilitation de l'IED pour le développement durable est aussi en cours d'élaboration.

34. Plusieurs travaux de recherche et d'analyse ont été consacrés au Myanmar, étant donné l'évolution rapide que connaît le pays et son besoin d'un appui extérieur. Une étude et une analyse sur les entreprises ont été réalisées, dont les résultats préliminaires ont été publiés en mai 2014, lesquelles ont été suivies par une analyse globale des données recueillies et par une vue d'ensemble sur leurs implications en termes de politiques, toutes deux publiés en juillet 2015. Le guide *Business and Development in Myanmar: A Policy Handbook for Private Sector Development* est paru en

⁹ E/ESCAP/CTI(2)/6, par. 29.

février 2015 dans le cadre de la collection consacrée au commerce et à l'investissement (« Studies in Trade and Investment », n° 82) élaborée par la Division du commerce et de l'investissement. Une analyse des incidences de la Communauté économique ASEAN sur le Myanmar est aussi en cours de réalisation. Dans le cas de la coopération en cours avec l'OCDE, il a été procédé à un deuxième examen multidimensionnel des politiques du Myanmar, qui s'est traduit par une analyse approfondie et la formulation de recommandations publiées en janvier 2015¹⁰.

35. Dans le cadre des préparatifs des consultations régionales en vue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, la Division du commerce et de l'investissement avait établi deux documents: un portant sur le financement des petites et moyennes entreprises et l'autre sur le financement du commerce.

36. La Division du commerce et de l'investissement a également contribué à deux études sur le rôle du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe dans la région. La première étude, intitulée *Engaging Asia-Pacific businesses in disaster risk management* (« La participation des entreprises de l'Asie et du Pacifique à la gestion des risques de catastrophe »), a été publiée en avril 2014, et constitue l'aboutissement d'une série d'initiatives de partenariat avec le secteur privé destinées à élaborer la position de la région Asie-Pacifique concernant le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. La deuxième étude, intitulée *Private sector role — public and private partnership for disaster risk reduction* (« Le rôle du secteur privé: le partenariat public-privé au service de la réduction des risques de catastrophe »), a été publiée en juin 2014 dans le cadre du rapport intitulé *Promoting investments for resilient nations and communities* (« La promotion des investissements pour des nations et des communautés résilientes »), document de base de la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Bangkok du 22 au 26 juin 2014. Ces deux études ont servi de base à l'élaboration de l'ouvrage intitulé *Resilient Business for Resilient Nations and Communities* (« Des entreprises résilientes pour des nations et de communautés résilientes »), publié à l'occasion de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) du 14 au 18 mars 2015. À l'heure actuelle, un ouvrage complet sur le rôle du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe est en cours d'élaboration et sa présentation officielle devrait avoir lieu à la prochaine session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Bangkok du 27 au 29 octobre 2015.

37. La Division du commerce et de l'investissement a également rédigé un chapitre sur la participation des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeurs mondiales, à titre de contribution à une étude conjointe de la Banque asiatique de développement et de l'Institut de la Banque asiatique de développement, qui a été présentée à Manille en septembre 2015. Des études détaillées sur les chaînes de valeur dans la sous-région Bassin du Mékong au niveau de certains secteurs seront publiées avant la fin de 2015, dans le cadre d'un projet financé par le Gouvernement japonais et consacré au renforcement des capacités

¹⁰ Le premier volume de cet examen a été publié en 2013.

des petites et moyennes entreprises dans cette sous-région, de manière à garantir une bonne pénétration sur les marchés régionaux et mondiaux. Une brève étude sur les entreprises socialement responsables, qui s'intéresse aux questions et politiques dans ce domaine et présente des études de cas nationales, a aussi été publiée.

38. Le secrétariat a par ailleurs apporté sa contribution à la publication de l'OCDE *Economic Outlook for Southeast Asia, China and India* (2016) sous la forme d'un chapitre traitant du développement et de l'intégration du secteur privé, et il devrait à nouveau contribuer en 2016 au *Rapport sur l'investissement dans le monde*, publié chaque année par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

39. Dans le cadre du Réseau des entreprises durables de la CESAP, le secrétariat a publié deux documents d'orientation: *The 3Cs for responsible banking in Asia and the Pacific: corporate governance, corporate social responsibility and corporate sustainability*, et *Socially responsible business: training for young business leaders and entrepreneurs-in-making*. Un manuel sur les entreprises vertes est aussi en cours d'élaboration et sa publication est imminente.

B. Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral

40. En décembre 2010, la Division du commerce et de l'investissement a organisé une réunion consultative pour évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la promotion et de la facilitation de l'IED pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral de la région. Le secrétariat n'ayant pas mené d'activités de renforcement des capacités en matière d'IED depuis quelque temps, le but de la réunion était de reprendre contact avec les groupes cibles et de mieux comprendre leurs besoins. L'idée de constituer un réseau régional de décideurs et de praticiens spécialisés dans l'investissement a été émise et soutenue par les participants à la réunion consultative. Après quoi, le secrétariat a organisé la première réunion du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral en 2011, et (en raison des limitations budgétaires) a invité un nombre réduit de pays les moins avancés et de pays en développement sans littoral à désigner en tant que membre du Réseau un spécialiste ou un responsable à haut niveau des questions d'investissement.

41. À ce jour, quatre réunions ont été organisées (à raison d'une fois par an, entre 2011 et 2014). Les trois premières réunions se sont tenues à Bangkok et la quatrième à Colombo, immédiatement après le Forum Asie-Pacifique des entreprises 2014. La cinquième réunion débutera le 2 novembre 2015 dans le cadre de la quatrième Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement. Les réunions avaient pour objectif de partager des données d'expérience et d'apprendre des autres membres du réseau ainsi que de spécialistes de l'extérieur. Dans certains cas, les réunions se sont concentrées sur un pays particulier, comme la Mongolie ou le Myanmar. Le Réseau a servi à la fois de mécanisme de coopération régionale et de moyen de renforcer les capacités. Les questions qu'il a traitées ont été, entre autres, les suivantes: tendances et évolutions récentes dans le domaine de l'IED, tel qu'il en est rendu compte dans le rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique; l'IED dans le secteur des ressources naturelles; l'IED à l'appui des objectifs de

développement durable; la mise en place de moyens d'incitation pour attirer l'IED; les mécanismes de coopération régionale en faveur de l'IED; et les besoins de renforcement des capacités dans le domaine de l'IED. Les réunions du Réseau ont été également marquées par des exposés sur les pays.

42. Les pays qui ont participé régulièrement au Réseau sont l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Kirghizistan, la Mongolie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao et le Tadjikistan. La Géorgie et le Kazakhstan faisaient également partie du Réseau en 2011, mais en raison de limitations budgétaires, ils n'ont plus reçu de financement au cours de la période 2012-2014. À la demande des membres, le Réseau s'agrandit pour inclure d'autres pays en développement membres de la CESAP afin d'enrichir le vivier de connaissances et d'apprentissage et d'accroître les possibilités de coopération régionale.

43. Les réunions du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral ont permis aux membres de partager des connaissances et aux responsables des politiques de l'IED dans les pays membres de tisser davantage de liens. Avec le retour de plusieurs membres, le Réseau devient une petite communauté réunissant les décideurs de certains pays les moins avancés et pays développés sans littoral de la région. Plusieurs membres ou participants à la réunion de 2014 ont souligné (oralement ou dans des questionnaires d'évaluation) l'utilité du rôle joué par le Réseau dans le partage des connaissances et de données d'expérience entre les pays de la région, et exprimé le souhait que le Réseau se développe davantage.

V. Enseignements tirés

44. Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont permis de tirer plusieurs enseignements qui ont facilité la planification d'activités se traduisant par un maximum de résultats et ayant un fort impact:

a) La participation des décideurs politiques, du secteur privé et de la société civile aux activités de la CESAP est essentielle pour maximiser l'impact de ces activités et faire en sorte que les connaissances se concrétisent sous la forme de politiques;

b) La coopération entre spécialistes et au sein des réseaux d'experts est importante à la fois pour favoriser le développement de nouvelles idées et d'approches politiques novatrices (sur la base de l'expérience tirée de l'organisation de diverses réunions d'experts ainsi que des activités de divers réseaux relevant du sous-programme) et pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'intégration économique, notamment de la facilitation du commerce et de l'investissement;

c) Le rôle de la collaboration public-privé dans la facilitation du commerce transfrontière est considérable. Une telle collaboration existe dans un certain nombre de pays de la région Asie-Pacifique sous diverses formes. Il est important que les pays en développement de l'Asie et du Pacifique s'inspirent de ces exemples. Le partage des connaissances, des données d'expérience et des pratiques joue un rôle essentiel dans la promotion de la facilitation du commerce dans une région aussi diverse que la région Asie-Pacifique;

d) La participation d'un échantillon représentatif des principaux responsables des politiques des organismes et ministères nationaux pertinents aux activités de renforcement des capacités est essentielle pour en assurer le suivi. De plus, ce type d'activités peut aussi être l'occasion d'instaurer un dialogue et une collaboration entre les principaux acteurs, lesquels pourront contribuer ensuite à la mise en œuvre des recommandations de politique générale;

e) Le partage, entre les États membres, de pratiques optimales, d'études de cas et de données d'expérience recueillies par des experts s'est révélé un moyen utile de renforcer les capacités en mettant en évidence les processus et mesures concrètes nécessaires à une réforme des politiques en matière de facilitation du commerce;

f) Afin de promouvoir la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités, il est important que les acteurs nationaux recensent les lacunes ainsi que les moyens et les stratégies nationales nécessaires pour combler ces lacunes. Des stratégies de ce type, clairement définies, peuvent permettre de traduire les connaissances acquises au moyen des activités de renforcement des capacités en des politiques et des mesures concrètes.

VI. Questions à examiner par le Comité

45. Le Comité est invité à examiner les activités menées par le secrétariat dans la mise en œuvre du sous-programme sur le commerce et l'investissement, telles que présentées dans la présente note, en particulier dans les domaines suivants: a) la coopération régionale; b) le renforcement des capacités; et c) la recherche et l'analyse, ainsi qu'à cerner les priorités et les domaines d'intervention pour les futures activités touchant au commerce et à l'investissement, notamment en ce qui concerne le développement des entreprises et le transfert de technologie. Le Comité est par ailleurs invité à formuler des recommandations sur la manière d'exécuter les activités menées au titre du sous-programme en tenant compte des enseignements tirés, tels qu'exposés plus haut et à la lumière des Objectifs du développement durable adoptés et du programme de développement pour l'après-2015.
